



**GENERALI**  
Solutions d'assurances

PARTICULIERS

professionnels

entreprises

# NOVITÀ

● ● ● GENERALI



Réf. : GV0003FYF - mars 2013 - Crédits Photos : Getty Images

## GÉNÉRATION RESPONSABLE

Être un assureur responsable, c'est donner à chacun les moyens de faire les bons choix pour protéger ce qui lui est cher et préparer au mieux son avenir. Generali propose ainsi à ses clients des solutions d'assurance adaptées, par une approche pédagogique et personnalisée qui s'inscrit dans la durée.



**GENERALI**  
Solutions d'assurances

### Generali Vie

Société anonyme au capital de 299 197 104 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances  
602 062 481 RCS Paris

### Siège social

11 bd Haussmann  
75009 Paris

Société appartenant au groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

**VOUS** considérez la protection financière de votre famille comme une priorité ?

... **NOUS** avons la solution pour vous rassurer.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions ou limitations. Pour connaître le détail et l'étendue des garanties, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

# NOVITÀ

● ● ● GENERALI



**Avez-vous déjà envisagé les conséquences de votre disparition pour votre famille ?**

**Pour vous aider à préserver votre avenir comme celui de vos proches, Generali met à votre disposition son expertise d'assureur responsable.**

**Nous vous aidons à la mettre à l'abri.**

Le contrat Novità est la solution proposée par Generali pour transmettre un capital garanti à ceux qui vous sont chers, dans les conditions fiscales avantageuses offertes par l'assurance vie.

### ■ Un capital fixé dès la souscription et garanti

Vous choisissez le montant du capital décès à la signature de votre contrat. Generali s'engage à le verser aux bénéficiaires de votre choix si vous veniez à disparaître.

En cas de décès accidentel, **le capital garanti versé à vos proches peut être doublé !**

Le contrat Novità est aussi un moyen pour vous d'éviter la remise en cause de l'avenir de votre conjoint ou la poursuite des études de vos enfants s'il vous arrivait quelque chose.



*LE SAVIEZ-VOUS ?  
\*Seul 1 Français sur 2  
détient un contrat  
d'assurance adapté.*

### ■ Et pour vous, comment vous protéger en cas de coup dur ?

Novità vous permet de définir le capital que vous souhaitez percevoir en cas de perte totale et irréversible d'autonomie ou d'invalidité lourde.

**Au titre du contrat Novità, Generali s'engage à vous verser cette indemnité jusqu'à vos 65 ans :** une garantie de limiter les difficultés associées à l'interruption de votre activité.

En cas d'arrêt de travail prolongé, vous pouvez aussi bénéficier de l'exonération du paiement de vos cotisations à partir **du 30<sup>e</sup>, 60<sup>e</sup>, ou 90<sup>e</sup>, jour d'arrêt au choix, et jusqu'à la date de votre 65<sup>e</sup> anniversaire.**

### ■ Une solution d'assurance au tarif ajusté, maintenu toute la durée du contrat<sup>(1)</sup>

Avec Novità, **le montant de votre cotisation dépend de votre âge et de votre style de vie au moment de la signature** (âge, PCS<sup>(2)</sup>, fumeur/non fumeur), sans considération de l'évolution future de votre état de santé ou de votre situation professionnelle.

<sup>(1)</sup>Hors critères fumeur-non fumeur et changement de taxe

<sup>(2)</sup>PCS : Professions et Catégories Socioprofessionnelles

\* D'après l'étude «Les Français et la Prévoyance» par TNS SOFRES - Décembre 2012.

## A NOUS de VOUS simplifier l'assurance !

### ■ Perte totale et irréversible d'autonomie

Correspond à l'état d'une personne qui, par suite d'une maladie ou d'un accident, se voit incapable d'exercer une quelconque activité et contrainte de faire appel à une tierce personne pour effectuer les actes courants de la vie quotidienne.

### ■ Capital garanti

Montant de la garantie fixé en capital au contrat et versé par l'assureur en cas de réalisation du risque assuré. En cas de décès par exemple, il s'agit d'une somme d'argent, souvent importante, versée aux bénéficiaires désignés pour compenser la perte du revenu du chef de famille défunt.